



L'euthanasie vue depuis une perspective chrétienne : synthèse.

L'un des débats suscités ces derniers mois par notre avis d'éthique concerne la question de savoir si notre vision actuelle est encore en adéquation avec les enseignements de l'Église catholique. Cet avis d'éthique a été rédigé de manière conforme à la pensée chrétienne que nous appliquons dans notre organisation. Nous tenons à cet effet toujours compte des changements et des évolutions de notre société. Notre décision s'est appuyée sur les éléments suivants :

Reconnaissance du caractère exceptionnel de l'euthanasie

Dieu appelle à l'amour et à la miséricorde, en ce compris à la miséricorde pour les patients en état de souffrance psychologique. Nous continuons bien entendu à prôner la protection de la vie avant toute autre solution. Elle reste pour nous une priorité ultime. Des situations exceptionnelles dans lesquelles le patient souffre d'une douleur intenable et irrémédiable peuvent néanmoins se produire et nous pouvons dès lors, en accord avec l'optique chrétienne, comprendre leur volonté d'être euthanasiés. Il s'agit en réalité d'une infime minorité des cas, d'exceptions.

Vision proportionnelle de l'éthique

Dans notre avis d'éthique, nous avons fait le choix d'adopter une vision proportionnelle de l'éthique. Cela signifie que nous considérons trois valeurs fondamentales étroitement liées et les confrontons les unes aux autres : le besoin de protection de la vie, l'autonomie et la relation de soin. Ces valeurs sont toutes les trois des valeurs chrétiennes.

La nécessité de défendre la vie se base sur le concept de la Création divine et sur le sixième commandement « tu ne tueras point ». Nous n'y voyons pas de valeur fondamentale à laquelle nous ne pouvons en aucun cas déroger mais bien une valeur fondamentale au sens de « condition à d'autres valeurs connexes ». Même si elle n'est pas absolue, la nécessité de défendre la vie reste à nos yeux une valeur prioritaire.

L'idée d'autonomie se base sur le concept de la Création et plus précisément sur le droit de disposer, la liberté et la responsabilité conférée par Dieu à chacun des hommes à l'égard de la Création. Elle s'appuie également sur la liberté de prendre des décisions dans sa propre conscience. L'autonomie, en tant que valeur chrétienne, n'est selon nous ni absolue ni individualiste, mais bien relative et relationnelle. Il faut donc l'appliquer en concertation et de manière responsable par rapport aux autres.

La relation de soin est elle aussi inscrite dans la tradition chrétienne : Dieu incarne la trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; l'Homme a été créé à l'image de Dieu et donc en relation avec le créateur divin et ses semblables ; l'histoire de la Sainteté est également celle de la relation entre Dieu et l'Homme. La relation de soin est selon nous moins catégorique car elle mène à l'acharnement thérapeutique mais elle demeure essentielle dans le cadre du traitement prodigué. C'est la valeur liante qui se situe à l'intersection de la nécessité de défendre la vie et l'autonomie.

Dans la pratique, ces trois valeurs sont donc confrontées les unes aux autres afin de prendre des décisions éthiques. Si l'on se réfère aux enseignements des « sources de la morale » de l'éthique chrétienne, il faut également tenir compte des intentions ou des motifs en plus du traitement et de ses conséquences et du contexte ou de la situation. Ne pas uniquement considérer la nécessité de défendre la vie, mais également l'autonomie et la relation de soin et ne pas considérer uniquement le traitement mais également la situation, les motifs et les conséquences sont donc des comportements totalement en accord avec la tradition chrétienne.

Déontologie et idéologisation

Les enseignements de l'Église catholique nous renvoient dans le cadre de l'euthanasie vers une autre vision chrétienne, celle de la déontologie, qui, dans le cadre de l'évaluation d'un traitement, s'arrête uniquement aux soins mêmes sans tenir compte de la situation, des motifs et des conséquences de ceux-ci. Une multitude de traitements sont dès lors considérés comme « intrinsèquement mauvais », systématiquement et en tous lieux écartés, car contraires à la vision absolue de la nécessité de défendre la vie. L'éthique est donc une idéologie, une conception absolue par laquelle vous pouvez vous soustraire à la confrontation. Elle vous protège confortablement contre n'importe quel argument, bon sens ou débat. Nous voyons dans ce dernier point une contradiction fondamentale de l'une des valeurs essentielles de la tradition chrétienne et biblique, à savoir le premier commandement « Tu n'auras pas d'autre dieu que moi » qui nous enseigne qu'il n'y a qu'un seul absolu, Dieu lui-même. Quiconque consacre le côté absolu de quelque chose s'oppose donc à la parole de Dieu et n'agit pas dans le respect de Dieu et de la Bible.

De plus, une éthique qui ne tient compte que de la nécessité de protéger la vie et du traitement mène est une éthique que l'on qualifiera de restrictive. Ce genre d'éthique est en forte contradiction avec l'Évangile dans lequel Jésus soumet le sabbat et les autres règles juives aux hommes et non les hommes aux règles. Placer les règles au-dessus des hommes est une enfreinte à l'amour, or Dieu est source d'amour.

Choix de conscience

Un patient qui demande l'euthanasie doit faire ce choix en accord avec sa conscience. Nous ne pouvons pas juger trop rapidement de la conscience des hommes. Il est à nos yeux important que notre vision ne fasse pas obstacle à la relation de soin et à l'accompagnement du patient. Sur la base des deux axes et des mesures prudentielles précitées, nous nous prononçons explicitement en faveur de la proximité avec le patient, de la poursuite de l'espoir et de l'accompagnement du patient dans sa demande, même si cette demande mène dans certains cas très exceptionnels à la pratique de l'euthanasie. Nous le faisons sans nullement obliger le personnel de soins de santé à collaborer à la pratique de l'euthanasie.

L'endroit où a finalement lieu la procédure dépend aussi de notre vision. Nous accompagnons une fois de plus le patient qui, en concertation avec son médecin traitant, décidera de l'endroit où il souhaite que l'euthanasie soit pratiquée. Un nombre limité de patients opteront peut-être pour l'hôpital psychiatrique plutôt que leur domicile. Établir à l'avance que, une fois venue la fin de la trajectoire d'accompagnement, le patient doit se plier aux choix idéologiques du prestataire de soins de santé ou partir rend la relation avec le personnel médical impossible. Le refus de pratiquer l'euthanasie dans des infrastructures médicales d'obédience chrétienne pousse qui plus est les demandeurs dans les mains d'organismes qui accordent davantage d'importance à l'autonomie qu'à la nécessité de protéger la vie et qui sont peut-être moins attentifs aux mesures prudentielles. Nous nuirions ce faisant à l'idée selon laquelle la vie mérite d'être défendue.